

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.**

**Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Anne-Marie VIET

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4

**PRESENTS :** Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

**PROCURATIONS :** Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX.

**ABSENTS (Excusés) :**

**N° DELIB\_14\_2025**

**Objet : RÉFÉRENTIEL M 57/APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2025**

*Rapporteur : Max FREY*

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**VU** L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

**CONSIDERANT** que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**Art.1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

**Art. 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Pour** : 25 - Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Enzo BRUNETTO.

**Contre** : 0

**Abstentions** : 4 - Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONToux - Patrice ENSARGUEUX - Pascale COSTIOU.

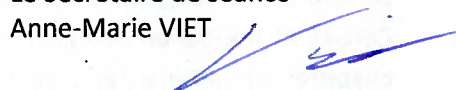
Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 31 mars 2025.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Le Maire  
Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance  
Anne-Marie VIET



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20250403-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025